



la LETTRE du GÂTINAIS EN BOURGOGNE

Bulletin d'informations de l'intercommunalité

N° 21 – PRINTEMPS 2017

Un territoire innovant

Mission Locale

La force des Missions Locales est l'ancrage des jeunes de 16 à 25 ans dans la réalité économique et sociale, au plus près des territoires.



Dans ce cadre, les Missions Locales sont à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes et repèrent sur leur territoire les difficultés qu'ils rencontrent ainsi que les solutions mobilisables pour y répondre, en fonction du bassin d'emploi et des entreprises du territoire dont les Missions Locales ont une connaissance approfondie.

Les jeunes se rendent à la Mission Locale de manière volontaire et sont accueillis pour une réponse à leur demande ou un entretien avec un conseiller.

2010 : première permanence à la mairie de CHÉROY

2017 : la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne s'implique dans la Mission Locale.

Des permanences sont désormais ouvertes sur CHÉROY et SAINT-VALÉRIEN.

Bornes de recharge électriques



Nous nous réjouissons que les bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) se multiplient sur notre territoire en formant un maillage cohérent. Trois bornes sont déjà en service à CHÉROY, DOMATS et VILLENEUVE LA DONDAGRE. Très prochainement, une quatrième s'implantera à SAINT-VALÉRIEN.

C'est une chance pour notre territoire qui va ainsi se retrouver parmi les territoires les plus innovants dans ce domaine.

Tous les chargements des véhicules électriques sont gratuits jusqu'au 31 décembre 2017.

Ouverture d'une MSAP

Inaugurée le 27 février dernier à CHÉROY, la « Maison de Services Au Public », au sein de la poste, délivre une offre de proximité et de qualité à l'intention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par un agent dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques sur internet, la MSAP associe présence humaine et outils numériques.

Cet espace mutualisé entre plusieurs opérateurs tels que la CAF, la CPAM, la MSA, la CARSAT, GRDF et Pôle emploi, issu d'un partenariat entre l'État, les collectivités et les opérateurs de services publics, permet d'assurer la présence et la qualité des services de proximité dans les zones rurales.

Horaires des permanences :

- lundi fermé
- mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h30
- samedi de 9h à 12h



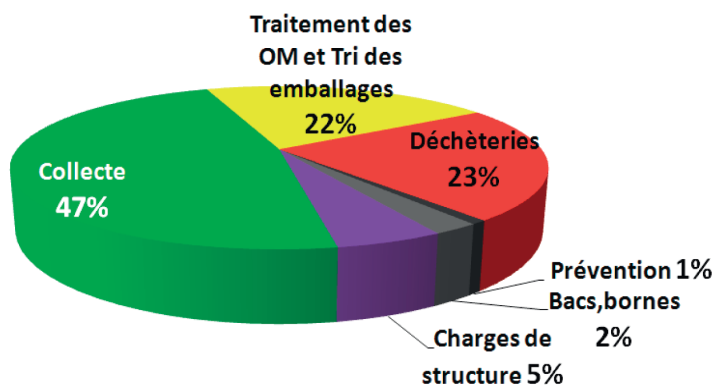
Les Ordures Ménagères

La REDEVANCE INCITATIVE est une redevance transparente

La redevance incitative couvre l'ensemble des coûts du service de gestion des déchets ménagers : la collecte, le transport et le traitement de tous les déchets, les installations mises à votre disposition (déchèteries, points d'apport volontaire), les investissements en conteneurs et composteurs, le personnel affecté au service, la communication...

Les dépenses et les recettes doivent être équilibrées

Les dépenses du service



Les recettes du service

81% des charges du service sont couvertes par la redevance incitative.

Les **19%** des recettes restantes sont les soutiens des éco-organismes (Adelphe, Ademe...) pour 14% et les reventes de matériaux pour 5%.

Le coût de la gestion des déchets a augmenté en moyenne de 40 % au cours des 10 dernières années au niveau national.

Cette hausse correspond notamment à :

- la modernisation des outils de collecte et de traitement, avec une réglementation de plus en plus exigeante,
- l'augmentation de la production de déchets et de la taxe sur les activités polluantes.

Dans ce contexte, afin d'optimiser le ramassage des ordures ménagères et de maîtriser son coût, la collecte s'effectue toutes les deux semaines sur l'ensemble du territoire*

* à l'exception des communes de Bussy-le-Repos, Chaumot et Piffonds récemment intégrées à la CCGB

La grille tarifaire de votre redevance pour 2017 a diminué par rapport à celle de 2016.

GRILLE TARIFAIRE REDEVANCE INCITATIVE 2017

Nombre de personnes au foyer	Coût de la redevance 18 levées	Coût de la levée supplémentaire
1 personne = bac de 80 litres	121,07€	1,20€
2 personnes = bac de 120 litres	149,41€	1,80€
3 personnes = bac de 180 litres	188,23€	2,70€
4 personnes et plus = bac de 240 litres	229,63€	3,60€
4 personnes et plus = bac de 360 litres	298,82€	5,10 €
660 litres	519,06 €	9,90 €

Collecte
107,9 €

Déchèterie
52,8 €

Traitement et tri des emballages
50,5 €

11,5 € charges de structures
4,6 € bacs, bornes
2,3 € Prévention, communication

En moyenne,
sur une facture de 229,63 €
une famille de 4 personnes
règle :

Les Ordures Ménagères

DÉCHÈTERIES

Les horaires des déchèteries ont été modifiés depuis le 1^{er} Janvier 2017. Dorénavant, vous avez accès à au moins une déchèterie du lundi au samedi :

Horaires été du 1^{er} Avril au 30 Septembre

Horaires Hiver du 1^{er} Octobre au 31 Mars

CHÉROY

2017	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Été	14h00 -18h00	9h00-12h00	14h00 -18h00	9h00-12h00	9h00-12h00 14h00-18h00
Hiver	14h00 -17h00	9h00-12h00	14h00 -17h00	9h00-12h00	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00

FOUCHÈRES

2017	Lundi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Été	9h00-12h00	9h00-12h00	14h00-18h00	14h00-18h00	9h00-12h00 14h00-18h00
Hiver	9h00-12h00	9h00-12h00	14h00-17h00	14h00-17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00

Les dépôts sont **gratuits** pour tous les usagers résidant sur le territoire qui utilisent le service de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne dans les limites annuelles ci-dessous. Au-delà de ces seuils, les dépôts sont facturés.

LA TARIFICATION 2017

	Limite gratuite annuelle comprise dans la redevance	Tarification dépassement des seuils €/m3
Déchets verts	10 m3	9,00 €
Tout Venant	5 m3	16,60 €
Gravats	10 m3	7,40 €
Bois non traités		10,40€
Déchets Dangereux	20 kg / semaine	1,5 €/kg

Les autres déchets ne sont pas limités en volume (par exemple DEEE, Ferraille, Huile de Vidange...)

**En 2016, ont été déposées
845 tonnes de déchets verts,
1281 tonnes de tout-venant et
575 tonnes de gravats.**

COLLECTE DES DÉCHETS SUR LES COMMUNES DE BUSSY-LE-REPOS, CHAUMOT ET PIFFONDS :

Depuis le 1^{er} Janvier et la dissolution du Syndicat mixte du Villeneuvien, les habitants de Bussy-le-Repos, Chaumot et Piffonds doivent s'adresser à la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne pour toutes les questions concernant le ramassage des déchets.

Les modalités de collecte restent identiques à celles de 2016 : jours de collecte, fréquences de collecte, consignes de collecte...

Concernant le ramassage des bacs jaunes, vous ne devez mettre dedans que :

- les bouteilles et flacons plastiques,
- les emballages métalliques (exemple : boîtes de conserves),
- les briques alimentaires,
- les cartonnettes.

Pour tout renseignement, merci de contacter l'ambassadeur du tri au 03 86 97 78 26.

Eau potable : vers un renforcement de la performance technique et financière du service

En 2002, le SIVOM avait choisi de gérer sa compétence eau potable en déléguant ce service à Véolia Eau. Ce contrat de Délégation du Service Public de l'eau potable prendra fin le 31/12/2017. Le SIVOM du Gâtinais a donc lancé une réflexion pour choisir le mode de gestion le plus approprié pour une mise en œuvre au 1er janvier 2018. Souhaitant une gouvernance publique accrue du service notamment pour assurer la transparence des coûts et maîtriser l'évolution des prix, et tenant également à renforcer la performance technique et financière du service, le SIVOM du Gâtinais a diligenté une étude technique, juridique et financière afin de pouvoir statuer sur le mode de gestion le plus pertinent.



Différentes options et scénarios de gestion ont été étudiés et un rapport sur le choix du mode de gestion du service public d'eau potable a donc été élaboré.

A l'issue de cette réflexion, le choix des élus s'est porté à nouveau sur une gestion déléguée du service pour une durée de 12 ans. Une procédure est donc en cours pour sélectionner l'entreprise à qui sera confiée la gestion du service eau potable.

Travaux d'amélioration de la distribution d'eau au niveau des hameaux des Duports, de la Commune, des Fleuris, des Chétives et des Grosses pierres à Subigny

Afin d'améliorer la distribution d'eau au niveau des hameaux des Duports, de la Commune, des Fleuris, des Chétives et des Grosses pierres à Subigny, le SIVOM va procéder à un renforcement de canalisations.

Travaux prévus dans les hameaux de Subigny

Fiche travaux :

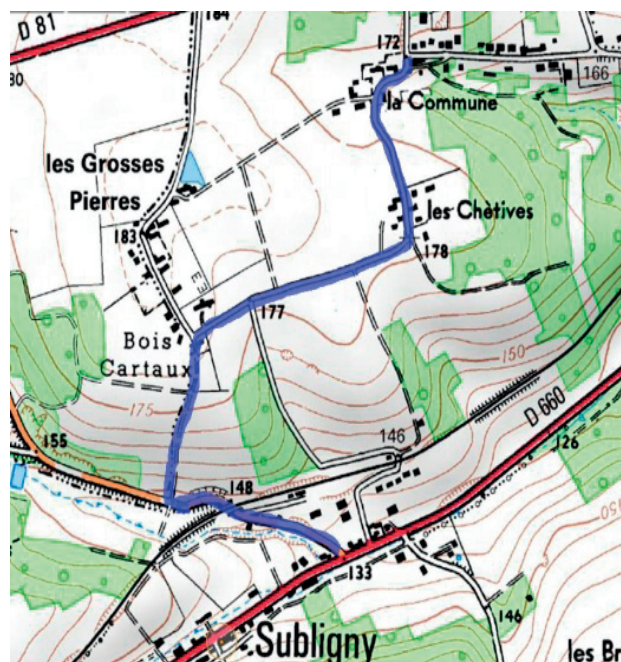
- Mise en place, sur 1 840 m, d'une canalisation fonte de diamètre 150 mm.
- Reprise de 16 branchements eau potable et mise en place de 16 compteurs sous citernes inécongelables, placés en limite de propriété.
- Ajout de 2 poteaux incendie (1 au carrefour rue de la Commune et rue des Fleuris et 1 rue des Chétives) .
- Remplacement d'1 poteau incendie rue des Grosses Pierres.

Montant estimatif des travaux : 253 723 € HT

Durée estimative des travaux : 12 semaines

Début des travaux : été 2017

Subvention : aucune



L'eau du robinet : une eau très contrôlée, de qualité et 100 fois moins chère que l'eau en bouteille !

En France, l'eau qui coule de nos robinets est parmi les plus sûres au monde. C'est un produit élaboré, qui a fait l'objet de traitements et de contrôles. L'eau du robinet est le produit "alimentaire" le plus contrôlé !

L'eau est soumise à une réglementation très sévère pour la garantir contre tous les risques immédiats ou à long terme. **Une personne doit pouvoir boire 2 litres d'eau par jour toute sa vie sans risque pour sa santé.**

Depuis la ressource naturelle, en passant par l'usine de potabilisation et le réseau de distribution jusqu'au robinet, traitements et contrôles garantissent la qualité.

En France, une réglementation stricte s'applique aux eaux destinées à la consommation humaine. Cette réglementation s'appuie sur les travaux médicaux et les recommandations en vigueur de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui établissent les doses maximales admissibles, c'est-à-dire la quantité d'une substance qu'un sujet peut absorber quotidiennement et sans danger sa vie durant. Sur cette base, est calculée la valeur maximale tolérable dans l'eau en gardant une marge de sécurité confortable.



La réglementation sanitaire figure au Code de la santé publique. Plus de cinquante limites de références de qualité y sont définies. Ces normes concernent un ensemble de paramètres chimiques, physiques et microbiologiques. Parmi les paramètres contrôlés dans l'eau du robinet, on distingue d'une part les limites de qualité, impératives, qui concernent des substances pouvant avoir une répercussion sur la santé et, d'autre part, les références de qualité, qui sont des indicateurs reflétant le bon fonctionnement des installations de production d'eau potable.

Pour s'assurer de la qualité de l'eau, deux types de contrôles sont réalisés :

■ Un contrôle officiel

Ponctuel, il relève de la compétence des pouvoirs publics (Agence régionale de santé - ARS). Il s'agit là du contrôle réglementaire fondamental.

En France, il porte sur l'ensemble du système de distribution : points de captage, stations de traitement, réservoirs, réseaux de distribution, centres aquatique (piscines...), campings, restaurants.

Les échantillons d'eau prélevés aux différents points de contrôle sont analysés par des laboratoires agréés par le ministère chargé de la Santé qui en fixe la nature et la fréquence.

■ Une auto surveillance

Permanente, elle est le fait des exploitants des services de distribution. Cette auto surveillance est effectuée sur l'eau du SIVOM du Gâtinais.

Les bons gestes à suivre et permettant notamment de consommer l'eau du robinet en toute sécurité

- Evitez de boire l'eau qui a séjourné trop longtemps dans les tuyaux. De retour de vacances, laissez-la couler jusqu'à ce qu'elle soit fraîche (de même le matin) ;
- N'utilisez pas l'eau chaude du robinet pour une boisson de type café ou thé : celle-ci ayant stagné dans le ballon, elle n'est pas conseillée en eau de boisson. Il est préférable de faire chauffer l'eau froide ;
- Si vous mettez l'eau du robinet dans un pichet pour la boire, ne la conservez pas plus de 24 heures, et gardez là plutôt au réfrigérateur, et à l'abri de la lumière.

VOUS PRÉVOYEZ DE CHANGER VOS FENÊTRES, VOTRE SYSTÈME DE CHAUFFAGE, OU DE RÉNOVER VOTRE LOGEMENT ?

**VOUS POUVEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉS
DANS VOTRE PROJET DE TRAVAUX
DANS LE CADRE DU PROJET**



**Propriétaire
occupant**

Vous voulez plus de confort et réduire vos factures d'énergie ?
Pensez travaux et bénéficiez de toutes les aides possibles.

Christine et Jacques sont **propriétaires d'une maison de 80 m²** construite dans les années 60, à Tonnerre. Ils souhaitent changer de chaudière et pour cela connaître les **aides financières**. Sur les conseils d'un ami, ils ont donc contacté l'ADIL 89.

Travaux initialement prévus : changement de la chaudière

Coût : 6 200 € TTC

Après accompagnement de leur projet, il leur a été proposé d'étudier plus de travaux permettant de faire des économies d'énergie plus importantes.

- Changement des menuiseries
- Changement de la chaudière
- Isolation des plafonds hauts
- Ventilation mécanique

Total après accompagnement : **15 180 € TTC** de travaux subventionnés, sous conditions d'éligibilité, avec **un reste à charge équivalent**.

PROJET INITIAL	
Changement de chaudière	6 200 €
TOTAL	6 200 €
Reste à charge	5 200 €
<i>(déduction faite des aides financières)</i>	
Gain annuel prévisionnel factures de chauffage	200 €

PROJET APRÈS ACCOMPAGNEMENT	
Remplacement des menuiseries	5 100 €
Changement de chaudière	6 200 €
Isolation des plafonds hauts	2 900 €
Ventilation mécanique	980 €
TOTAL	15 180 €
Reste à charge	5 190 €
<i>(déduction faite des aides financières)</i>	
Gain annuel prévisionnel factures de chauffage	700 €

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :

- **l'ANAH** tél. 03 86 48 41 40
permanence téléphonique du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
- **l'ADIL-EIE** tél. 03 86 72 16 16
permanence téléphonique du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
le vendredi de 9h00 à 12h00

Action sociale

Le service "Action Sociale & Animation" est, depuis le 1^{er} janvier 2014, un service de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne.

Le but de nos actions est le service à la population en matière de loisirs, en direction des enfants et des jeunes résidant sur le territoire.

Une équipe de coordonnateurs et d'animateurs intervient sur les temps périscolaires (le matin avant l'école, sur la pause méridienne et le soir après l'école, en temps scolaire), sur les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), sur l'accueil de loisirs et sur l'accueil jeunes durant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne.

Les Centres de loisirs sans hébergements (CLSH) : 3/11 ans

Lors des petites vacances, les CLSH sont implantés sur une des communes de la Communauté de Communes du Gâtinais (à l'exception des vacances de Noël). Pour les vacances d'été, le centre se déroule au collège du Gâtinais à Saint Valérien.



Un circuit de ramassage est organisé dans la mesure du possible. Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h00, avec possibilité de les amener sur le lieu du centre de loisirs jusqu'à 9h00 le matin et de les reprendre à partir de 16h30 le soir.

Vous pouvez inscrire les enfants soit à la journée soit à la semaine.

L'Accueil jeunes 12/17ans

L'Accueil jeunes est lui aussi ouvert pendant les vacances (à l'exception des vacances de Noël). Afin d'être en adéquation avec les attentes de ce public, nous mettons en place des temps d'activités ponctuels, sur des horaires d'après-midi ou de soirée et avec un contenu qui sort de l'ordinaire. Ces activités sont souvent complétées, l'été, par l'organisation de camps où de stages à thème.



Les CLSH et l'Accueil jeunes proposent des activités émanant d'un projet pédagogique. Un programme spécifique est établi pour chaque période de vacances.

Le Périscolaire et les NAP

La Communauté de Communes a en charge la coordination et une partie de l'animation des accueils périscolaires et des NAP sur certains secteurs du Gâtinais en Bourgogne qui en ont fait la demande.

Dans ce cadre, les accueils périscolaires sont organisés sur :

- le SIVOS CESV : Cornant, Egriselles le Bocage, Subigny, Villeneuve la Dondagre : Le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 16h30 à 18h30 à Egriselles le Bocage,
- le SIVOS Nord Est Gâtinais (NEG) : le matin de 7h00 à 8h30, à la pause méridienne et le soir de 16h30 à 19h00 à Villethierry.

Les Nap se déroulent sur :

- le SIVOS CESV : 3 sites : Subigny, Cornant et Egriselles le bocage.
- le SIVOS NEG : 6 sites : Villethierry, Brannay, Dollot, Saint Sérotin, Lixy et Vallery.
- CHÉROY : 2 sites : écoles maternelle et élémentaire.

Nous veillons à faire de l'accueil périscolaire, des NAP, des CLSH et de l'Accueil Jeunes des lieux de découvertes, de rencontres, de respect de chacun, de partages, d'écoute et de développement personnel.

Vous pouvez trouver tous les renseignements complémentaires sur le site de la Communauté de Communes du Gâtinais, rubrique « vivre au quotidien » puis « Enfance et Jeunesse ».

Ecole de musique

- **Du 17 au 23 avril** : Stage de musique Franco/Allemand à Rhaunen pour les élèves de l'orchestre de l'école de musique et les grands élèves.
- **Samedi 13 mai** 17h à la salle de musique à Saint-Valérien : moment musical
- **Semaine du 19 au 24 juin** : cours ouvert au public et essai d'instrument à l'école de musique avec audition de chaque classe à définir.
- **Dimanche 17 juin** 14h : examen de fin de cycle à la salle de musique à Saint-Valérien.
- **Mercredi 21 juin** à partir de 19h : fête de la musique et moment musical à Villeroy.
- **Samedi 1^{er} juillet** 16 h et **dimanche 2 juillet** 16h à Villebougis : Comédie musicale avec les ateliers Théâtre, Chansons et orchestre d'élèves.
- **Samedi 1^{er} juillet** : Moment musical dans le cadre de « la nuit des églises » lieu et horaire à définir.



NOS FÊTES ET MANIFESTATIONS

- **Dimanche 16 avril** : Vide grenier, SAINT-AGNAN
- **Samedi 3 juin** : Concert Celte gratuit, CHEROY
- **Dimanche 4 juin** : Vide grenier, CHEROY
- **Dimanche 4 juin** : Exposition de voitures anciennes, CHEROY
- **Dimanche 18 juin** : Fête Communale, JOUY
- **Dimanche 18 juin** : Vide grenier, JOUY
- **Samedi 24 juin** : Feu de la Saint-Jean, DOMATS
- **Vendredi 7 juillet** : 19h - Concert Maltavern, dans les jardins de VALLERY



- **Vendredi 14 juillet** : Course Cycliste, DOMATS
- **Vendredi 14 juillet** : Feu d'artifice, CHEROY
- **Samedi 15 juillet** : Feu d'artifice, FOUCHERES
- **Samedi 22 juillet** : Feu d'artifice, DOMATS
- **Samedi 5 août** : 19h - Concert des frères Brassens, dans les jardins de VALLERY



GÂTINAIS EN BOURGOGNE



NOS MÉDECINS

- Docteur BAHOUCE 27 place du Général de Gaulle - Chéroy03 86 97 22 22
- Docteur DIGUE 6 grande rue - Egriselles le Bocage03 86 86 00 01
- Docteur GIBERT 2 rue Jean Moulin - Chéroy03 86 97 50 04
- Docteur HEBRAS 45 grande rue - Nailly03 86 97 02 77
- PÔLE de SANTÉ 5 place de l'église - Domats09 72 43 30 03
- Docteur POPOVICI 43 rue de la république - Saint-Valérien03 86 88 60 12
- Clinique Paul PICQUET 12 rue P. Castets - Sens03 86 95 86 86
- HOPITAL 1 av. P. de Coubertin - Sens03 86 86 15 15

NOS PHARMACIES DE GARDE

- du vend. 07/04 au vend. 14/04 - Phie SALAUN 03 86 66 83 37 **Vinneuf**
- du vend. 14/04 au vend. 21/04 - Phie STAUT-CHRISTOPHE 03 86 86 00 30 **Egriselles le bocage**
- du vend. 21/04 au vend. 28/04 - Phie du CENTRE 03 86 66 42 53 **Villeneuve la Guyard**
- du vend. 28/04 au vend. 05/05 - Phie TRUCHOT 03 86 67 19 00 **Pont/Yonne**
- du vend. 05/05 au vend. 12/05 - Phie FILAINE 03 86 67 15 01 **Pont/Yonne**
- du vend. 12/05 au vend. 19/05 - Phie du GÂTINAIS 03 86 88 60 04 **Saint Valérien**
- du vend. 19/05 au vend. 26/05 - Phie BERTEIGNE 03 86 97 52 54 **Chéroy**
- du vend. 26/05 au vend. 02/06 - Phie VENARD 03 86 66 20 30 **Champigny**
- du vend. 02/06 au vend. 09/06 - Phie MAUPERIN 03 86 66 30 22 **Sergines**
- du vend. 09/06 au vend. 16/06 - Phie du VAL d'OREUSE 03 86 88 45 29 **Thorigny/Oreuse**
- du vend. 16/06 au vend. 23/06 - Phie SALAUN 03 86 66 83 37 **Vinneuf**
- du vend. 23/06 au vend. 30/06 - Phie STAUT-CHRISTOPHE 03 86 86 00 30 **Egriselles le bocage**
- du vend. 30/06 au vend. 07/07 - Phie du CENTRE 03 86 66 42 53 **Villeneuve la Guyard**



Sivom et Communauté de
Communes du Gâtinais en Bourgogne

6, rue Danton - 89690 Chéroy

Tél. : 03 86 97 71 94 - Fax : 03 86 97 70 22

contact@gatinais-bourgogne.fr - www.gatinais-bourgogne.fr



GÂTINAIS EN BOURGOGNE Bulletin d'informations de l'Intercommunalité

Directeurs de la Publication : Henri de RAINCOURT - Christine AITA

Conception, Réalisation & Impression : Imprimerie Barré 03 86 65 93 01

ISSN 2275-4598

OPERATION COLLECTIVE
DEMANDE D'INTERVENTION ENTRETIEN
D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom /Prénom du propriétaire* :

L'installation à vidanger

Commune* :

Parcelle :

Adresse* :

Adresse électronique :

Tél.* (obligatoire pour pouvoir vous contacter rapidement) : ou

Nom de l'occupant et coordonnées téléphoniques* (si différentes) :

Afin de vous localiser plus facilement : situation et particularités de l'habitation, détails sur l'accessibilité par camion (largeur d'accès, manœuvre, pour information un camion de vidange est de la même grosseur qu'un camion toupie béton ...) :

Je soussigné(e) fait appel à la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne pour effectuer l'entretien courant de mon dispositif d'assainissement non collectif.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales du service figurant sur le document « Conditions générales liées à la prestation d'entretien d'un assainissement non collectif ».

Je m'engage à payer le montant réel de la prestation (bordereau des prix figurant sur le document « Conditions générales liées à la prestation d'entretien d'un assainissement non collectif ») qui me sera ultérieurement facturé par La Trésorerie Chéroy-Domats.

Je demande que l'intervention soit programmée dans le cadre de :

(cocher une seule case)

☐ Entretien programmé printemps-été
(semaines : 22, 23, 24)

☐ Entretien programmé automne
(semaines: 43, 44, 45)

☐ Entretien d'urgence

Date ou semaine souhaitée :

(dans la limite des possibilités du service, ce n'est pas une obligation de l'entreprise)

Jour(s) de disponibilité :

Éléments devant être entretenus* :

☐ Fosse septique : Volume m³

☐ Fosse toutes eaux : Volume m³

☐ Bac dégraisseur : Volume m³

☐ Filtre décolloïdeur séparé (préfiltre)

☐ Traitement : Type de traitement (épandage, filtre à sable...) :

☐ Autres (poste de relevage, microstation, fosse étanche) :

Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

* : mention obligatoire

Formulaire à retourner à La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne

(avant le 9 mai pour la campagne printemps-été)

(avant le 3 octobre pour la campagne automne)

– 6 rue Danton – 89690 CHEROY

Fax : 03 86 97 70 22– Courriel : technicienspanc@gatinais-bourgogne.fr ou contact@gatinais-bourgogne.fr

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au 03 86 97 71 94 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

CONDITIONS GENERALES

En tant que gestionnaire du service public d'assainissement non collectif et afin de réduire les coûts d'intervention, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) a passé un marché pour vous proposer l'entretien de votre installation. **Chaque usager est libre de recourir ou non à ce service.**

La prestation **peut** comprendre :

- la vidange des prétraitements (fosse septique, fosse toutes eaux, micro-station, bac dégraisseur) ;
- le curage du traitement (canalisations et regards) ;
- le nettoyage du filtre décolloïdeur ou du poste de relevage.

Le propriétaire s'engage à rendre l'intérieur de son installation accessible et à réaliser la remise en eau complète des ouvrages dès la fin des opérations de vidange.

Deux types de visite vous sont proposés :

- **Entretien programmé** : Dans le cadre de 2 campagnes annuelles ;
- **Entretien urgence** : Tout au long de l'année, 7 j/ 7j -24h/24h.

Si le propriétaire souhaite recourir à cette prestation il passe commande à la CCGB. Suite à cette commande, la société vidangeur mandatée par la CCGB, vous contactera avant la prestation pour proposer une date. La date précise et l'heure approximative de l'intervention (créneau de 2h00) vous seront confirmées par téléphone avant la date d'intervention. Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire ou de son représentant.

En cas de manquement au rendez-vous ou pour toute intervention commandée mais **irréalizable** sur le terrain (**regards inaccessibles, non localisés...**) et ayant fait l'objet d'un déplacement d'un technicien, un forfait déplacement sera facturé à l'utilisateur.

Une fois sur place et suite à l'intervention, le vidangeur établira un relevé des prestations réalisées ; pour éviter tout contentieux lors de la facturation, le relevé sera signé par le propriétaire ou son représentant. Un exemplaire sera remis au propriétaire ou son représentant.

La CCGB enverra au propriétaire la facture correspondante à la prestation. Le règlement est effectué auprès du Trésor Public à réception de la facture.

La CCGB ne saurait être tenue pour responsable de toute complication ou dégradation inhérente à l'installation ainsi que tout dommage commis par le vidangeur chez l'utilisateur.

Quelques précisions :

Sont désignés par prétraitement les bacs dégraisseurs, les fosses septiques, les fosses toutes eaux, les microstations.

La grande majorité des filtres décolloïdeurs (panier comprenant de la pouzzolane ou des matériaux plastiques) sont intégrés à la fosse toutes eaux.

Les filtres à sable et les épandages en épis sont des traitements, si aucune trace de colmatage n'est relevée (stagnation d'eau dans les regards, résurgence d'eau usée en surface du terrain, ...), il n'est pas forcément nécessaire de les curer.

Un poste de relevage est une cuve équipée d'une pompe qui permet de relever les eaux si la pente du terrain est trop faible.

Si le camion de vidange doit être stationné à plus de 30 m du lieu de l'intervention, il faudra déployer des « rallonges », ces longueurs supplémentaires de tuyau seront facturées en plus.

BORDEREAU DE PRIX 2017

Prestations	Réf.	Désignations	Unité	Prix usager en euros
Entretien programmé	PROG 0	Vidange des prétraitements jusqu' à 3 m³ ⇒ Fosse septique ou toutes eaux + Bac à graisse + Préfiltre	Forfait	131,52
	PROG1	Vidange des prétraitements jusqu' à 5 m ³	Forfait	161,04
	PROG2	m ³ supplémentaire vidangé au-delà de 5 m ³	m ³	32,21
	PROG4	Curage du traitement	Forfait	30,20
	PROG5	Vidange microstation d'épuration	Forfait	201,30
	PROG6	Nettoyage poste de relevage	Forfait	124,81
Entretien d'urgence	PROG 0	Vidange des prétraitements jusqu' à 3 m³ ⇒ Fosse septique ou toutes eaux + Bac à graisse + Préfiltre	Forfait	176,00
	URG1	Vidange des prétraitements jusqu' à 5 m ³	Forfait	225,28
	URG2	m ³ supplémentaire vidangé au-delà de 5 m ³	m ³	45,06
	URG4	Vidange microstation d'épuration	Forfait	281,60
	URG5	Curage du traitement	Forfait	42,24
	URG6	Nettoyage poste de relevage	Forfait	168,96
Divers	DIV1	Débouchage et curage des canalisations	ml	0,92
	DIV2	Déplacement dans le cas où la prestation n'a pas pu être effectuée, le prestataire s'en rendant compte sur place	Forfait	133,76
	DIV3	Déploiement de tuyau supplémentaire au-delà de 30 ml	ml	0,92
	DIV4	Plus-value pour dégagement éventuel des regards de visite et recherche de l'installation	heure	74,62